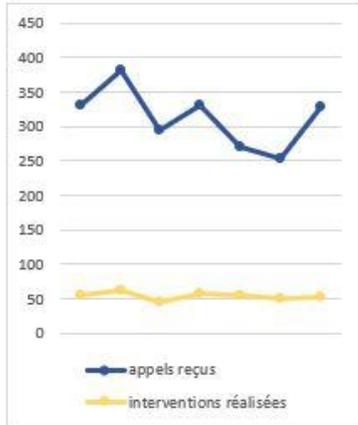


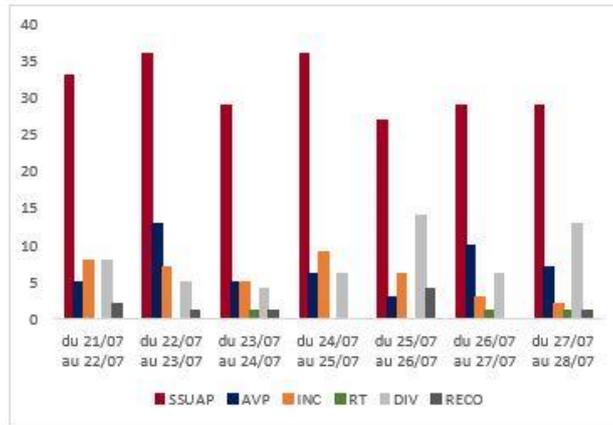


Activité opérationnelle

APPELS



RÉPARTITION PAR TYPE D'INTERVENTIONS



	du 21/07 au 22/07	du 22/07 au 23/07	du 23/07 au 24/07	du 24/07 au 25/07	du 25/07 au 26/07	du 26/07 au 27/07	du 27/07 au 28/07
appels reçus	331	382	293	331	271	254	327
interventions réalisées	56	62	45	57	54	49	53

	du 21/07 au 22/07	du 22/07 au 23/07	du 23/07 au 24/07	du 24/07 au 25/07	du 25/07 au 26/07	du 26/07 au 27/07	du 27/07 au 28/07
SSUAP	33	36	29	36	27	29	29
AVP	5	13	5	6	3	10	7
INC	8	7	5	9	6	3	2
RT ¹	0	0	1	0	0	1	1
DIV ²	8	5	4	6	14	6	13
RECO ³	2	1	1	0	4	0	1

¹ risques technologiques : concernant le gaz, les pollutions et les risques NRBCe.

² opérations diverses : concernant les animaux, les inondations, les ouvertures de porte, la protection des biens...

³ reconnaissances : reconnaissance spécifique, pour levée de doute...

- Interventions marquantes -

21 JUILLET

ORCHES : intervention pour un feu de culture sur pied. L'action des sapeurs-pompiers a permis de limiter la surface brûlée à 6 hectares.

24 JUILLET

ANTIGNY : intervention pour un feu de moissonneuse, avec propagation à un champ de lin moissonné. La moissonneuse était totalement embrasée à l'arrivée des secours, 15 ha ont brûlé. L'intervention des secours a permis la préservation d'un tas de paille et d'un bois situés à proximité.

VICQ-SUR-GARTEMPE : intervention pour un feu de bâtiment agricole. Celui-ci concernait la toiture du bâtiment de 70m² qui était totalement embrasée à l'arrivée des secours. Le feu a été éteint au moyen d'une lance.

PAIZAY-LE-SEC : intervention pour un feu d'un tas de branches avec propagation à un sous bois (500m²). Le feu a été éteint au moyen d'une lance et d'un engin agricole appartenant au propriétaire.



Actualités opérationnelles

RENFORT AU CANADA : LE DÉTACHEMENT FRANÇAIS EN ACTION

Après plusieurs jours de formation, les trois agents du SDIS de la Vienne ont intégré le Complexe de Radisson - unité gérée par une équipe de gestion de feux majeurs venue des États-Unis - qui comprend 160 ressources opérationnelles dont 120 sapeurs-pompiers forestiers du détachement français.

Ces équipes ont fait leur première journée de travail au sol le 25 juillet dernier, en participant à la consolidation de certaines bordures sur des feux, afin de protéger les liens routiers vers les communautés de Wemindji et Radisson.



© Détachement français - Pompiers13





Actualités institutionnelles

PRÉVENTION CITOYENNE AU COMMISSARIAT DE POLICE DE POITIERS

Le Sergent-chef Nicolas TULAZA a récemment animé une série d'actions de sensibilisation aux opérations de secours, à destination des agents de la Police Nationale de la Vienne.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre Incendie et Secours routiers (ISR) et invite à de nombreux échanges sur les avantages et les contraintes de chaque entité, permettant ainsi d'améliorer le travail interservice.





Revue médias

22 JUILLET 2023 – La Nouvelle République / Centre Presse

la Nouvelle
République.fr

Magné : les sapeurs-pompiers honorés

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 22/07/2023 à 16:05 | Mis à jour le 22/07/2023 à 16:05

f t i in e MAGNÉ 86



Promus caporal-chef Tom Lavoise, 1^{re} classe Axel Rivet et caporal Nicolas Debardieux.
© (Photo NR)

À l'issue de la traditionnelle cérémonie du 14 Juillet, le lieutenant Dave Villéger, chef du centre de secours de Gençay, a honoré des sapeurs-pompiers volontaires par la remise des galons de caporal-chef à Tom Lavoise, 1^{re} classe à Axel Rivet et caporal à Nicolas Debardieux.

23 JUILLET 2023 – La Nouvelle République / Centre Presse

Poitiers : trois accidents de trottinettes la même nuit

Publié le 23/07/2023 à 18:30 | Mis à jour le 24/07/2023 à 19:30

f t i in e TRANSPORTS - VIENNE



En une nuit, trois accidents de trottinettes ont fait cinq blessés.
© (Photo d'illustration Mathieu Herdun)

Les pompiers de Poitiers ont secouru cinq personnes, victimes de chutes de trottinette ou de collision, dans la nuit de samedi à dimanche 23 juillet 2023.

Les spécialistes des urgences dentaires le disent et le répètent : le développement de la circulation à trottinette est une calamité. On ne compte plus les cas d'hospitalisation de pilotes ou passagers de ces petits véhicules peu adaptés à la topologie de Poitiers et à la cohabitation avec les voitures.

La nuit de samedi à dimanche 23 juillet 2023 a été particulièrement riche en accidents de trottinettes puisque ce sont cinq personnes au total qui ont été hospitalisées à la suite de trois sinistres dans les rues de Poitiers.

Des victimes jeunes

Le premier accident est survenu à 2 h 15 du matin, au niveau du pont Joubert. Selon les constatations de la police, le pilote, un jeune homme de 22 ans, a grillé un feu rouge et est entré en collision avec une voiture.

Le jeune homme et sa passagère, âgée de 23 ans, ont été tous les deux blessés.

Le deuxième accident s'est produit au petit matin, vers 6 h 20, rue des Petites-Vallées. Là, c'est un homme de 30 ans, seul en cause, qui a fait une chute. Une demi-heure plus tard, rue des Carmélites, un pilote de trottinette et son passager, âgés de 20 et 19 ans, sont tombés, sans doute victimes de la forte déclivité de cette rue qui descend du plateau vers la porte de Paris.



Revue médias

25 JUILLET 2023 – La Nouvelle République / Centre Presse

14 Juillet à Gençay : remise de diplôme et galons

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 24/07/2023 à 18:16 | Mis à jour le 24/07/2023 à 18:16



Ciémence Morillon, Gwendoline Pageot, Bruno Bosa et Valentin Fidèle.
© Photo NR

À l'issue de la traditionnelle cérémonie du 14 juillet, le lieutenant Dave Villeger, chef du centre de secours de Gençay, a honoré des sapeurs-pompiers volontaires par la remise du BIP d'intervention à Ciémence Morillon (fin de formation), puis les galons de sergente à Gwendoline Pageot, le diplôme SSIAP 1 au 1^{er} classe Bruno Bosa et la médaille de bronze honneur des sapeurs-pompiers au caporal Valentin Fidèle. Le SSIAP (Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) est une formation diplômante obligatoire en France. Il regroupe différentes formations concernant les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grandes hauteurs (IGH).

26 JUILLET 2023 – La Nouvelle République / Centre Presse

Émeutes à Châtelleraut : un mineur condamné à cinq mois de prison ferme

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 25/07/2023 à 19:44 | Mis à jour le 26/07/2023 à 11:50



Les émeutes urbaines avaient provoqué de gros dégâts à Châtelleraut, comme ici au centre commercial Ozon.
© (Photo archives NR-CE Anthony Floc'h)

Deux mineurs âgés de 15 et 16 ans ont été reconnus coupables de participations aux émeutes urbaines à Châtelleraut. L'un a été envoyé en détention pour cinq mois.

Deux mineurs âgés de 15 et 16 ans ont été reconnus coupables de participations à un attroupement armé par le tribunal pour enfants de Poitiers, mardi 25 juillet 2023. Le premier a été condamné à 2 mois de prison avec sursis probatoire pendant dix-huit mois avec obligation de travail ou de formation. Il a interdiction de paraître à la plaine d'Ozon et de détenir une arme.

Relaxés pour le port d'arme et les violences sur policiers

Cette audience fait suite aux émeutes urbaines qui ont frappé un grand nombre de villes en France à partir de la fin du mois de juin, notamment à Châtelleraut où la ville avait été particulièrement touchée dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet 2023, place Winston-Churchill.

Ces deux mineurs avaient été interpellés trois jours après, grâce aux images de caméra de vidéosurveillance. Ils étaient notamment poursuivis pour participation à un attroupement armé, dégradations en récidive et port d'arme (des pavés) pour l'un, destruction d'abri de bus, incendie volontaire et violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique.

Le Sdis touchera plus de 1.000 € pour couvrir les frais d'interventions

Les magistrats ont finalement décidé de les relaxer pour le port d'arme et les violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique. Les deux policiers qui s'étaient constitués parties civiles et dont l'avocat avait demandé 1.000 € de préjudice ont été déboutés. En revanche, le Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne (Sdis 86), qui s'était également constitué partie civile, a été reçu pour une partie de sa demande concernant les interventions réalisées. Les deux jeunes devront solidairement rembourser plus de 1.000 € pour les frais engagés par les soldats du feu.

Les deux mineurs ont exprimé excuses et regrets

Le mineur le plus lourdement condamné a reconnu tous les faits sauf les violences sur les policiers. L'autre a en revanche justifié sa présence sur les lieux uniquement comme spectateur.

Les deux ont présenté leurs excuses aux policiers mais surtout exprimé des regrets pour les habitants du quartier face aux dégradations qui ont finalement pénalisé toute la vie d'une population.



Revue médias

26 JUILLET 2023 – *La Nouvelle République / Centre Presse*

Pouant : un blessé grave transporté par hélicoptère

Publié le 26/07/2023 à 20:01 | Mis à jour le 26/07/2023 à 20:01

f t in FAITS DIVERS JUSTICE - VIENNE



Les secours sont intervenus peu après 7 h sur les lieux de l'accident, sur l'A10, à h.
© (Photo archives NR-CP)

Ce 26 juillet matin, un homme a été grièvement blessé dans un accident de la route à Pouant, près de Loudun. Il a été transporté inconscient par l'hélicoptère du Smur vers l'hôpital de Tours.

Mercredi matin 26 juillet 2023, vers 7 h, une collision entre deux véhicules a fait un blessé grave sur la D61 (route Loudun/Richelieu) sur la commune de Pouant, près de Loudun.

Médicalisé sur place par le Smur

L'un des deux conducteurs, médicalisé sur place par le Smur, a été transporté inconscient à l'hôpital de Tours par hélicoptère. L'autre automobiliste est indemne.

Les pompiers ont également été dépêchés sur place. Les gendarmes de la compagnie de Châtelleraut ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de l'accident.

Un stop grillé ?

Selon les premiers éléments, un stop grillé serait à l'origine de la collision.

